

DECISION N° DEC-2025-063

Avenant n° 01 au marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps – Relance du lot 03 menuiseries extérieures aluminium / Vitrerie à la suite d'une consultation infructueuse – (marché n° 202438_ccg)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2194-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence petite enfance ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 500 000 € H.T. (après avis de la Commission Achats) ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 23 juin 2025 ;

Vu l'avenant n° 01 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Que la menuiserie extérieure de l'un des dortoirs de la crèche d'Archamps est trop endommagée pour être conservée ;
- Que le remplacement complet de la menuiserie est nécessaire afin de garantir l'étanchéité à l'air du bâtiment et le confort des usagers ;
- Que l'entreprise Alu Concept Habitat est titulaire du marché public n° 202438_ccg d'un montant initial de 160 209,72 € H.T. ;
- Qu'il convient d'approuver un avenant n° 01 audit marché, d'un montant de 7 077,57 € H.T. et représentant une hausse de 4,42 % du montant initial du marché ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 01 au marché d'aménagement d'une crèche et d'une maison d'assistants maternels à Archamps – Relance du lot menuiseries extérieures aluminium / Vitrerie à la suite d'une consultation infructueuse – (marché n° 202438_ccg), d'un montant de 7 077,57 € H.T., soit 8 493,08 € T.T.C., tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 24 juin 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision :
télétransmise en Préfecture le 27/06/2025
et publiée électroniquement le 27/06/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Genevois – Bâtiment Athéna 2 – ARCHAMPS TECHNOPOLE
38 rue George Mestral
74160 ARCHAMPS

B - Identification du titulaire du marché public

ALU CONCEPT HABITAT

1 300 BD LEPIC
73 100 AIX LES BAINS

Siège social : ALU CONCEPT HABITAT
1 300 BD LEPIC
73 100 AIX LES BAINS
Tel : 04 79 35 25 31
Siret : 421 997 586 00035

C - Objet du marché public

Objet du marché public : Aménagement d'une crèche et Mam Site d'Archamps (74160) – Relance du lot menuiseries extérieures aluminium / Vitrierie suite à consultation infructueuse – Marché n° 202438_ccg

Date de la notification du marché public : 6 février 2025

Durée d'exécution du marché public : 8,5 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 32 041.94 €
- Montant HT : 160 209.72 €
- Montant TTC : 192 251.66 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

- Dépose et remplacement de la menuiserie défectueuse du dortoir de la crèche

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 1 415.51 €
- Montant HT : 7 077.57 €
- Montant TTC : 8 493.08 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4.42 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 33 457.45 €
- Montant HT : 167 287.29 €
- Montant TTC : 200 744.74 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Archamps, le

Signature
Le président
Florent BENOIT

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.